

Reconnaissant les efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple cap-verdiens pour assurer le développement socio-économique de leur pays malgré les contraintes qui pèsent sur lui,

Reconnaissant également le rôle essentiel de l'assistance internationale, à court et à long terme, dans le processus de développement du Cap-Vert,

Gravement préoccupée par le fait que la récolte anticipée pour l'année 1982 a été perdue en raison de l'absence de pluies saisonnières et du retour de la sécheresse,

Tenant compte des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en particulier du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés adopté le 14 septembre 1981¹⁹⁵,

Tenant compte également du programme national présenté par le Cap-Vert à la Conférence, qui comporte l'esquisse d'un plan quinquennal ainsi que celle d'une planification à long terme,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹⁶, auquel est joint en annexe le rapport de la mission qu'il a envoyée au Cap-Vert en application de la résolution 35/104 de l'Assemblée générale,

1. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour les efforts déployés en vue de mobiliser des ressources pour exécuter le programme d'assistance au Cap-Vert;

2. *Exprime sa gratitude* aux Etats, aux organisations internationales, régionales et interrégionales et aux autres organisations intergouvernementales pour leur contribution au programme d'assistance au Cap-Vert;

3. *Appelle l'attention* de la communauté internationale sur le tableau 10 de l'annexe au rapport du Secrétaire général, dans lequel figure une récapitulation des projets qui n'ont pas encore trouvé de financement;

4. *Invite instamment* les Etats, les organisations internationales, régionales, interrégionales et les autres organisations intergouvernementales à étendre et renforcer sensiblement leur aide en vue d'exécuter aussitôt que possible le programme d'assistance au Cap-Vert;

5. *Invite* la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à prendre d'urgence les mesures voulues pour appuyer la mise en œuvre du plan quinquennal du Cap-Vert, conformément au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés;

6. *Prie* les organes, organisations et organismes des Nations Unies de poursuivre et de renforcer leur assistance au Cap-Vert, de coopérer avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour mobiliser des ressources en vue d'exécuter le programme d'assistance et de rendre compte périodiquement au Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises et des ressources qu'ils ont rendues disponibles pour venir en aide au Cap-Vert;

7. *Demande* à la communauté internationale de continuer à contribuer généreusement aux appels en vue d'une assistance alimentaire et fourragère lancés par le Gouvernement cap-verdien, ou en son nom, par les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies, pour l'aider à faire face à la situation critique qui existe dans le pays;

8. *Appelle de nouveau l'attention* de la communauté internationale sur le compte spécial ouvert par le Secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 32/99 de l'Assemblée générale, afin de faciliter le versement de contributions pour le Cap-Vert;

9. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole à continuer, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, de considérer les besoins spéciaux du Cap-Vert et à rendre compte des décisions prises par ces organes au Secrétaire général avant le 15 juillet 1982;

10. *Prie* le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter le programme d'assistance au développement du Cap-Vert;

b) De garder la situation au Cap-Vert constamment à l'étude, de rester étroitement en contact avec les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, ainsi que les institutions financières internationales intéressées, et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1982, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique en faveur du Cap-Vert;

c) De faire procéder à une étude de la situation économique du Cap-Vert et des progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session.

103^e séance plénière
17 décembre 1981

36/212. Assistance aux Comores

L'Assemblée générale.

Rappelant ses résolutions antérieures sur l'assistance aux Comores, notamment la résolution 31/42 du 1^{er} décembre 1976, dans laquelle elle a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle aide les Comores de manière efficace et continue, afin de leur permettre d'affronter avec succès la situation critique résultant des difficultés économiques éprouvées par ce pays nouvellement indépendant,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹⁷, auquel est joint en annexe le rapport de la mission d'étude qu'il a envoyée aux Comores,

¹⁹⁵ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

¹⁹⁶ A/36/265.

¹⁹⁷ A/36/268.

Prenant note des problèmes spéciaux auxquels se heurtent les Comores en tant que pays insulaire en développement comptant aussi parmi les pays les moins avancés,

Notant que le Gouvernement comorien a donné la priorité aux questions d'infrastructure, de transports et de télécommunications,

Notant en outre les graves problèmes du budget et de balance des paiements que connaissent les Comores,

Rappelant sa résolution 35/97 du 5 décembre 1980, dans laquelle elle a réitéré son appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les Comores à surmonter leurs difficultés financières et économiques,

1. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises en vue de mobiliser une assistance en faveur des Comores;

2. *Note avec satisfaction* que divers Etats Membres et organisations ont répondu à son appel et à celui du Secrétaire général demandant une assistance destinée à financer, en totalité ou en partie, un certain nombre de projets définis dans l'annexe au rapport du Secrétaire général du 3 novembre 1977¹⁹⁸ et dans des rapports ultérieurs¹⁹⁹;

3. *Note avec préoccupation*, cependant, que l'assistance fournie à ce titre reste en deçà des besoins urgents du pays et qu'une assistance importante est encore nécessaire d'urgence pour exécuter les projets définis dans les annexes aux rapports du Secrétaire général;

4. *Renouvelle* son appel aux Etats Membres, aux organisations régionales et interrégionales et aux autres organismes intergouvernementaux pour qu'ils apportent, de manière efficace et continue, une assistance financière, matérielle et technique aux Comores, afin d'aider ce pays à surmonter ses difficultés financières et économiques, en particulier son déficit budgétaire et le déficit de sa balance des paiements;

5. *Prie instamment* les Etats Membres d'envisager tout spécialement d'inclure les Comores dans leurs programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance au développement et, au cas où des programmes d'assistance en faveur de ce pays existeraient déjà, de les élargir chaque fois que cela sera possible;

6. *Prie aussi instamment* la communauté internationale de tenir pleinement compte, en fournissant son assistance, de la priorité que le Gouvernement comorien donne aux projets relatifs à l'infrastructure, aux transports et aux télécommunications;

7. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole à attirer l'attention de leurs organes directeurs, aux fins d'examen, sur les besoins particuliers des Comores et à rendre compte des décisions prises par ces organes au Secrétaire général avant le 15 juillet 1982;

8. *Lance un appel* à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions au compte spécial ouvert par le Secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 32/92 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1977, afin de faciliter le versement de contributions pour les Comores;

9. *Prie* les programmes et organismes compétents des Nations Unies d'accroître leurs programmes d'assistance actuels en faveur des Comores, de coopérer étroitement avec le Secrétaire général pour organiser un programme international efficace d'assistance et de rendre compte périodiquement au Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises et des ressources qu'ils ont rendues disponibles pour venir en aide à ce pays;

10. *Prie* le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle aux Comores;

b) De garder la situation aux Comores constamment à l'étude, de rester étroitement en contact avec les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, ainsi que les institutions financières internationales intéressées, et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1982, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique en faveur des Comores;

c) De faire procéder à une étude de la situation économique des Comores et des progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays en temps utile pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question à sa trente-septième session.

103^e séance plénière
17 décembre 1981

36/213. Assistance au Nicaragua

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 34/8 du 25 octobre 1979 et 35/84 du 5 décembre 1980, relatives à l'assistance pour la reconstruction du Nicaragua,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Nicaragua²⁰⁰,

Prenant note avec satisfaction de l'appui que les Etats Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ont apporté aux efforts déployés par le Gouvernement nicaraguayen pour la reconstruction du pays,

Considérant que, malgré les efforts du Gouvernement, la situation économique du Nicaragua n'est pas encore redevenue normale et continue d'exiger l'assistance de la communauté internationale,

1. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général de ses efforts touchant l'assistance au Nicaragua;

¹⁹⁸ A/32/208 et Add.1 et 2.

¹⁹⁹ A/33/170, A/34/361 et Corr.1, A/35/394, A/36/268.

²⁰⁰ A/36/280.